

Le Premier Président

Paris, le

31 JUIL. 2013

1304030

 Monsieur le Président,

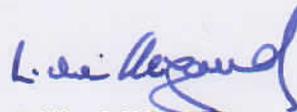
Par lettre en date du 19 juillet 2013, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le rapport que la Cour des comptes a publié en juin 2013 sous le titre « Situation et perspectives des finances publiques ».

Ce rapport aborde la question du financement des associations radiophoniques locales par le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale et mentionne que ce soutien « se fait concurremment à l'appui apporté localement par les collectivités territoriales » (page 179).

Vous estimez que cette rédaction présente le risque d'une certaine imprécision, en laissant penser que le soutien aux associations radiophoniques locales serait une compétence qui aurait été décentralisée.

Je vous remercie pour votre lecture attentive mais je puis vous assurer que, dans le passage concerné, l'observation de la Cour ne concerne que la seule politique du livre qui est effectivement décentralisée, et non pas le soutien des associations radiophoniques locales qui ne bénéficient qu'à titre complémentaire, de financements des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. *avec le meilleur -*



Didier MIGAUD

Monsieur Emmanuel BOUTTERIN  
Président du syndicat national des radios libres  
Paris Pleyel – 187, boulevard Anatole France  
93200 Saint-Denis